

DÉLIBÉRATION N°DL20240074 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) - BILAN DU PLAN D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2023 ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN POUR L'ANNÉE 2024

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

Depuis 2019, la collectivité est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Il s'agit de la responsabilité de notre organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Par cette démarche la collectivité s'efforce de concilier dans tout projet ces trois dimensions en respectant les intérêts mutuels des parties intéressées que ce soit au niveau interne ou externe.

Cette démarche d'amélioration continue qui nous engage sur le long terme, nous permet de tenir nos engagements et aboutir à des réalisations toujours plus vertueuses.

Pour la collectivité il s'agit :

- d'inscrire ses actions dans la durabilité,
- d'anticiper une nouvelle manière de se comporter et entrer dans le monde de demain,
- de placer l'humain au centre de ses préoccupations (par plus de cohésion interne, un dialogue renforcé avec les citoyens, associations, entrepreneurs, commerçants).

Un plan d'action annuel structure cette démarche. Depuis son entrée dans la démarche, la collectivité a construit et suivi 4 plans d'actions. L'évaluation de la réalisation de ces plans est présentée chaque année au Conseil Municipal dans le cadre du rapport annuel.

Le rapport annuel RSO 2023, évaluation du plan 2023, en annexe de la délibération propose, dans un souci de transparence, de présenter le bilan de l'avancement et de la réalisation de chacune de ces actions.

Pour le plan d'action 2023 qui comptait 85 actions :

- 31 actions ont été menées à bien,
- 54 sont « engagées ».

Pour mémoire pour le plan d'action 2022 qui comptait 96 actions :

- 29 actions avaient été menées a bien,
- 57 étaient « engagées »,
- 10 « non engagées ».

A cette phase de la démarche, **le nouveau plan d'action RSO 2024**, proposé en annexe de la délibération, sera le dernier d'un cycle de 5 plans. Il est donc proposé de ne pas introduire de nouvelles actions au plan, mais d'inscrire la finalisation des actions en cours. Le plan d'action 2024 comptera 54 actions.

A noter que **l'année 2025 sera consacrée à l'évaluation des 5 plans d'action** (2020-2021-2022-2023-2024) à partir de l'auto diagnostic réalisé en 2019, qui avait permis de dresser un état des lieux de nos pratiques en terme de :

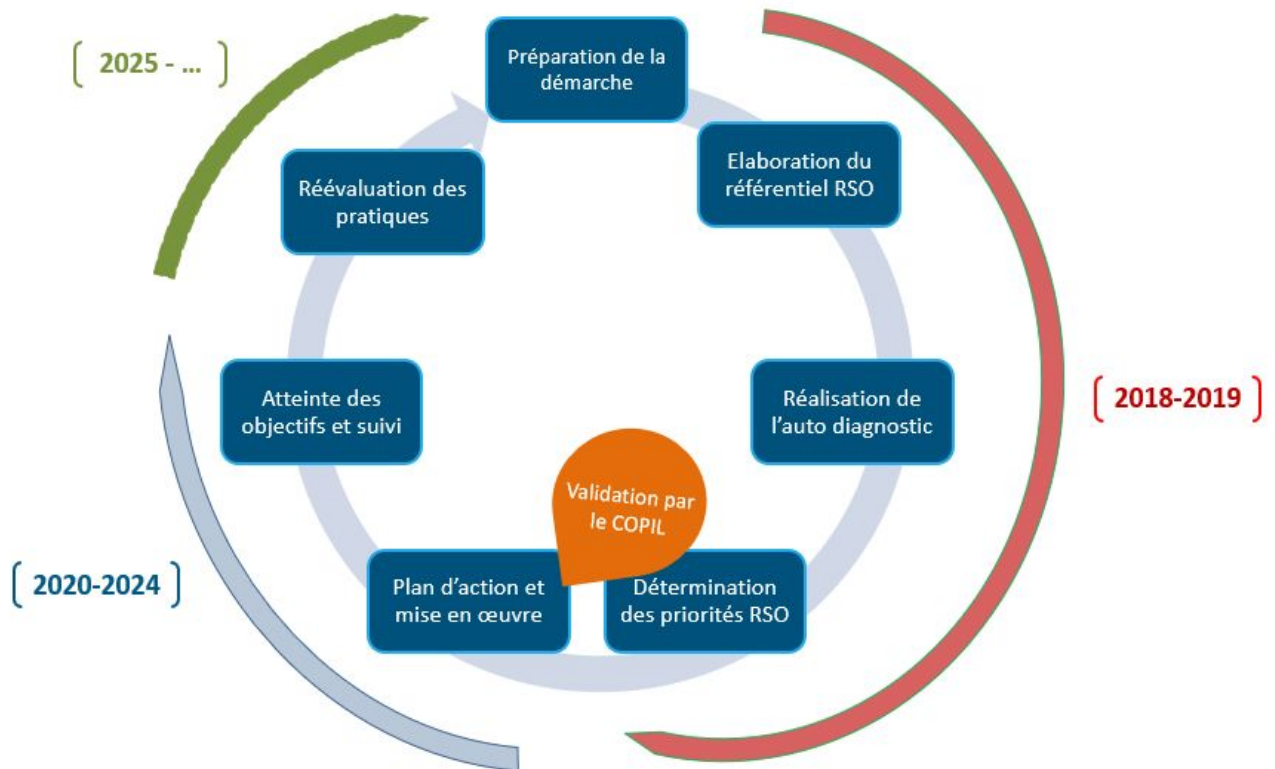
- gouvernance dans la collectivité (critère A),
- ressources humaines, relations et conditions de travail (critère B),
- aménagement durable des territoires et urbanisme (critère C),
- dynamiques locales et services aux populations (critère D),
- préservation de l'environnement (critère E).

C'est à partir de ce document « état des lieux » que le premier plan avait été construit.

Il s'agira donc de mesurer les avancées en se (re)posant les questions initiales et au vu des actions réalisées.

Ce bilan 2025 permettra d'analyser et de définir de nouvelles orientations pour la suite de la démarche.

Les principales étapes de la démarche RSO



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **de prendre acte** du rapport annuel RSO 2023,
- **d'approuver** le plan d'actions RSO 2024.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 042-214202079-20240513-DL20240074-DE

webdelib

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 21 mai 2024